

**DECISION 2023-42**

Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2122-22, du code général des collectivités territoriales portant délégation de missions complémentaires du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat par délibération en date du 28 mai 2020 s'y rapportant,

Considérant le 4° de l'article L2122-22 du CGCT délégrant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de restauration de plâtrerie dans l'église de La Haute Chapelle :

L'entreprise LES METIERS DU PLATRE – 10 Route de Narcé 49800 BRAIN-SUR-L'AUTHION a proposé un devis pour exécuter ces travaux pour un montant de 49 450 € HT soit 59 340 € TTC.

**DECIDE :**

- De retenir l'entreprise LES METIERS DU PLATRE – 10 Route de Narcé 49800 BRAIN-SUR-L'AUTHION pour l'exécution de travaux de plâtrerie dans l'église de La Haute Chapelle pour un montant de 49 450 € HT soit 59 340 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire de Domfront en Poiraise à signer tous documents à intervenir à cet effet

Fait à DOMFRONT EN POIRAIE, le 5 mai 2023

Le Maire,

Bernard SOUL

